

CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUILLET 2013

Le conseil municipal légalement convoqué le 27 juin 2013, s'est réuni en séance ordinaire le quatre juillet deux mil treize à dix neuf heures à la salle polyvalente.

Etaient présents : M. MOREAU, Maire
MM. BARIL, BUSSON, adjoints
Mmes BOQUET, GUILMATRE, PILVIN, MM. LECOMTE, DAKYO,
LEVEUF, conseillers.

Absents excusés : Mme MARTIN, M. HAUTOT

Absents : Mme CATEL et M. DURIEU.

Secrétaire de séance : Laurent BARIL

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de Mme MARTIN, et M. HAUTOT étaient respectivement donnés à MM. BUSSON et Mme PILVIN.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus :

- si des observations sont à apporter au procès verbal du 14 mai dernier.
Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. SDE 76/SYNDICAT ELECTRIQUE

1.1. Convention pour la 29^{ème} tranche de travaux

Monsieur Le Maire rappelle que la délibération du 26/03/2013 donnait un accord de principe au syndicat départemental d'Energie (SDE 76) pour la réalisation de la 29ème tranche d'éclairage public, dans le cadre de la programmation 2013,

Pour la rue du Point du Jour

La dépose et repose d'un mât de 8 mètres, équipé d'une lanterne 150 W SHP

Pour le Hameau de la Chouette,

La fourniture et pose d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique

Pour la rue de l'Epine

Fourniture et pose de 3 lanternes 150 W SHP montées sur crosse d'avancement de 0,50m

Pour le lotissement Le Catillon

La dépose de 11 mâts et lanternes vétustes,

La fourniture et la pose de 11 mâts acacia de hauteur de 5 m, équipé d'une lanterne de type « Eole »

Pour la côte d'Azur, Rue des Cerisiers et rue des Grives

La dépose de 14 lanternes vétustes

Fourniture et pose de 25 lanternes 150 W SHP , avec ballast électronique et variateur de puissance, montées sur crosse d'avancement de 0,50 m

Afin de finaliser ce dossier, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune et le SDE 76 relative aux travaux afférents à la 29ème tranche d'éclairage public, et représentant un montant total de travaux de 43 020,04 € T.T.C. répartis ainsi :

SDE 76	19 410,16 €
SIERG ST ROMAIN	3 974,25 €
COMMUNE	19 635,63 €

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1. Mise en stage d'un agent administratif

Considérant :

- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, pour le secrétariat de mairie, objet de la délibération n° 2.1 du 14 mai 2013 ;
- La déclaration de poste effectué auprès du Centre Départemental de Gestion de Seine Maritime en date du 24 mai 2013 ;

Après examen des candidatures reçues par Messieurs et Mesdames le Maire et adjoints,

Monsieur Le Maire propose de retenir la candidature de Mademoiselle « xxx »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce choix et décide de la mise en stage pour un an de cet agent, à compter du 08 juillet 2013. Cette situation est établie sur un horaire hebdomadaire de 20 heures.

2.2. Contrat saisonnier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires.

Il expose que les besoins du service technique justifient actuellement le remplacement rapide d'un agent en arrêt maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Un agent « espaces verts » sera recruté dans un premier temps pour 2 mois, à compter du 08 juillet.

En fonction de la durée du remplacement à effectuer et de la satisfaction donnée par l'agent, ce contrat pourra être renouvelé.

2.3 Contrat Eau

Monsieur Le Maire rappelle que la facturation eau du 1^{er} semestre 2013 reste à faire. Il propose au conseil municipal le recrutement contractuel pour une soixantaine d'heures d'un ancien agent, uniquement pour cette période de facturation.

Cette période sera la dernière, compte tenu de la reprise de cette facturation au semestre prochain par « eaux de Normandie ».

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ce recrutement temporaire.

3. FINANCES

3.1. Demande budget supplémentaire pour création d'un poste primaire

Madame La Directrice sollicite un budget « fournitures » supplémentaire pour l'ouverture de la nouvelle classe.

L'effectif d'élèves prévus pour la rentrée scolaire 2013/2014 est de 145 élèves,.

La dotation « fournitures » octroyée en avril dernier à été de 50 € par élève sur la base de 134 élèves. Il y aura donc 11 élèves de plus, durant quelques mois puisque le budget est pour une année civile, c'est-à-dire jusqu'au 31/12/2013.

Considérant ces informations, le conseil municipal décide d'accorder une participation supplémentaire de 500 €. Le mobilier existant sera suffisant pour accueillir cette nouvelle classe

3.2. Tarif des concessions cimetièrè

Le Conseil Municipal décide de réactualiser à compter du 8 juillet 2013 le tarif des concessions du cimetière communal, comme suit :

3.2.1. Pour les emplacements ayant une surface de deux mètres carrés :

	TOTAL	COMMUNE	CCAS
CONCESSION DE 15 ANS			
Une place	57 €	38 €	19 €
Droit de superposition	78 €	52 €	26 €
CONCESSION DE 30 ANS			
Une place	102 €	68 €	34 €
Droit de superposition	138 €	92 €	46 €
CONCESSION DE 50 ANS			
Une place	180 €	120 €	60 €
Droit de superposition	222 €	148 €	74 €
Trois places superposables (obligation de caveau)	267 €	178 €	89 €

3.2.2. Columbarium

	TOTAL	COMMUNE	CCAS
CONCESSION DE 15 ANS	60 €	40 €	20 €
CONCESSION DE 30 ANS	102 €	68 €	34 €
DEPOT D'URNE	57 €	38 €	19 €
ACHAT PLAQUE GRANIT CASE COLUMBARIUM	100 €		

3.3. Tarif de la garderie pour l'année scolaire 2013/2014

Avant de revaloriser le prix du ticket de garderie, une question de fond est posée. Le gouter doit il continuer à être gratuit, compte tenu de l'effectif qui augmente et des frais de personnel supplémentaire que cela va engendrer, surtout pour la surveillance du soir.

Deux hypothèses sont évoquées :

- Chaque élève apporte son goûter
- Ou une participation financière est demandée aux parents en début d'année

Après réflexion,

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de garderie, à compter du 1^{er} septembre 2013, de 0,01 € du ticket soit 0.50 € pour un carnet de 50 tickets d'un quart d'heure.

Le nouveau tarif du carnet sera donc de 22,50 euro, soit 0,45 cts le ticket.

Le conseil municipal décide de demander une participation de 10 € pour l'année pour chaque enfant (du soir) pour maintenir le gouter du soir.

3.4. Frais d'actes cession gratuite lotissement « Four à Pain »

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle l'historique du dossier.

La création du lotissement du four à pain, implanté sur la propriété de M. et Mme DECULTOT.

Le dossier a été géré à l'époque par le géomètre KAMM. En mars 2003, les lots afférents à la voirie interne devaient être cédés à la commune, les travaux ont été réceptionnés par Monsieur Le Maire.

Aujourd'hui, le notaire chargé de la succession de M. et Mme DECULTOT constate que la cession à la commune n'a pas fait l'objet d'un acte notarié. L'héritier maintient la cession gratuite à la commune mais restent les frais notariés à honorer pour cette cession. Le coût des émoluments s'élève à 723,34 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession gratuite des lots afférents à la voirie interne du lotissement « Four à Pain », décide la prise en charge du coût des émoluments, soit 723,34 euros, mandate Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession.

M. le Maire faisant rappel d'une autre situation, précise que toute transaction de ce type doit obligatoirement se faire devant notaire pour éviter toute contestation ultérieure.

3.5. Décision modificative budget eau et commune (transfert de comptes)

3.5.1. Service eau et Assainissement

Considérant :

- la délibération n° 4.1 du 14 mai 2013 décidant de signer un contrat de facturation avec « Eaux de Normandie », avenant au contrat actuel de maintenance ;
- Un cout supplémentaire à la cotisation du SIDESA que celle initialement prévue,

Ces incidences financières étant effectuées après l'élaboration du budget 2013 du service « Eau et Assainissement » ;

Le Conseil Municipal, autorise les transfert de crédits suivants :

Article 022	→	-	3 520 €
Article 6152	→	+	3 500 €
Article 6281	→	+	20 €

3.5.2. Commune

Afin de régulariser la situation comptable de certains articles, travaux ou prestations décidés après le vote du budget communal 2013,

Le Conseil Municipal, autorise

- ✚ L'utilisation de l'article « 022 » pour alimenter les crédits suivants :

Article 6067	Sce 21 (Fres scolaires)	→	+	500 €
Article 61521	Sce 53 (entretien de terrains)	→	+	2 000 €
Article 61522	Sce 50 (travaux eglise)	→	+	4 000 €
Article 6534	Sce 30 (charges urssaf élus)	→	+	4 500 €
Article 7325	(FPIC)	→	+	1 000 €
Article 022	(dépenses imprévues)	→	-	12 000 €

- ✚ Les transferts de crédits suivants :

Article 2112	(Achat de terrain de voirie)	→	+	2 500 €
Article 2188	(Autres matériels)	→	+	1 300 €
Article 2315 op 11		→	-	3 800 €

3.6. Proposition abonnement « Le Havre Presse »

Le service commercial du journal « le Havre Presse » nous propose la reprise d'un abonnement annuel pour un coût de 250 euros environ pour 6 numéros par semaine. Après discussion, les élus ne jugent pas utile cet abonnement. Nous recevons gratuitement « Le courrier Cauchois » qui nous informe suffisamment. Proposition refusée.

3.7. Revalorisation loyer F6

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit un taux de variation de 1.54 % du montant des loyers au premier trimestre 2013,

Le Conseil Municipal, décide de revaloriser à compter du 1er septembre 2013, le loyer de l'appartement F6 situé 8 Place de la Mairie.

3.8. Participation au voyage des aînés, année 2013

Suite à l'inscription à l'article « 6574 » du budget 2013, d'une somme globale pour l'association « A.C.L.A. LA SOURCE »,

Il est précisé que ce montant sera réglé en deux échéances,

- Un premier versement pour le fonctionnement général de l'association, après le vote du budget,
- Un second versement, réglé après le voyage annuel de nos aînés, en fonction de leur participation et à raison de 10 € par personne.
Pour cette année, après la bonne journée passée par nos aînés, une somme de 640 € complémentaire sera versée.

3.9. Participation aux frais de scolarité 2012/2013

Considérant les frais de scolarité à facturer aux communes pour les élèves non domiciliés à St Laurent, le Conseil Municipal décide de maintenir le coût pour l'année scolaire 2012/2013 à 600 €uros.

4. TRAVAUX

4.1. Renouvellement sol jeu cour de récréation maternelle

Considérant la dégradation et la perte d'adhérence au sol des dalles amortissantes dans la cour des maternelles, des devis ont été demandés pour couler un sol souple sous le jeu.

Une offre pour un sol intégré de 3 cm d'épaisseur, aux normes de sécurité exigées, nous est proposée pour 4 000 € ttc pour une réalisation courant juillet.

Le conseil municipal accepte l'offre.

4.2. Terrain chemin des Communes : recherche indice cavité

En préambule, Monsieur le Maire rappelle ce dossier. Il s'agit d'un terrain communal situé en zone constructible mais impacté par une parcelle du cadastre napoléonien sur laquelle une déclaration de cavité souterraine a été enregistrée. Pour pouvoir rendre la constructibilité à ce terrain, il faut « lever » ce risque en effectuant des sondages bien précis.

Des devis de sondages ont été demandés à quatre entreprises, et deux n'ont pas répondu, une a décliné l'offre, seule la société « FOR & TEC » a estimé son intervention à 15 000 € ttc. Cette estimation a été faite sur plan, des exactitudes techniques et financières nous seront transmises si l'assemblée donne suite à cette affaire.

Compte tenu du coût de vente d'un terrain constructible, le conseil municipal décide de poursuivre avec la Sté « FOR & TEC »

4.3. Renouvellement du contrat de balayage

Le conseil municipal renouvelle le contrat de balayage de la voirie avec la société SANE-SERC.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Fond de solidarité logement : proposition d'adhésion

Comme chaque année, les services départementaux nous demandent d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement. Cette proposition représentant un coût d'environ 1 100 euros, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce fonds compte tenu du peu d'habitations locatives sur notre commune.

5.2. Caux Estuaire : mise à disposition du rapport d'activité 2012

Monsieur le Maire informe les élus de la mise à disposition au secrétariat,

- Du rapport d'activités 2012
- Du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces dossiers seront envoyés par courriel aux élus. Un avis sera demandé à la prochaine séance.

- du compte rendu « animations cantine » pour la dernière période.

5.3. Projet d'aménagement Lotissement « La Bredouille »

Monsieur Le Maire rappelle que le précédent projet a été annulé par l'aménageur. Monsieur GOUMENT, architecte, a déposé un plan de nouveau projet à Monsieur Le Maire, avec moins de parcelles et surtout moins d'aménagement VRD. Monsieur Le maire présente ce nouveau projet à l'assemblée qui émet un avis favorable.

5.4. Approbation du plan de mise en accessibilité

Après avoir précédemment élaboré le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux et voirie communale, les services de la DDTM nous demandent d'approuver ce plan..

Deux points litigieux ont été recensés : L'accès à l'agence postale et la traversée devant l'épicerie. Compte tenu du dévers de ces 2 voiries, et des écoulements d'eaux pluviales, ces endroits paraissent difficiles à modifier.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette approbation.

5.5. Aménagement des rythmes scolaires

Un courrier nous a été adressé par Le DASEN pour préparer les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

La commune étudie les différentes solutions possibles, en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants.

5.6. Travaux façade église

Mme PILVIN évoque un problème de sécurité au niveau de la nef coté nord. Des pierres du pourtour du grand vitrail tombent. 7 pierres seraient à réparer.

Deux devis ont été établis. La réparation des 7 pierres coûterait environ 3 000 euros H.T, mais Une des deux entreprises préconise la restauration totale du tour du vitrail pour environ 7 000 euros HT. Il faut donc étudier les deux devis.

M. le Maire signale que ces travaux auraient dû être prévus et budgétés pour l'année en cours par la commission travaux.

Afin de sécuriser l'endroit, le conseil municipal décide uniquement de réparer les 7 pierres, et demande à la commission travaux d'étudier un plan pluriannuel de travaux pour l'avenir.

5.7. Fontaine salle d'animations

Melle QUONIAM informe les conseillers de la mise en route de la fontaine à la salle d'animations et que 3 jours plus tard, la bâche du réservoir avait été lacérée. Le changement de la bâche nécessitant une nouvelle démolition de la partie haute de la fontaine, le conseil décide d'en faire uniquement un bac à fleurs.

6. TOUR DE TABLE

Brayima DAKYO

évoque le jumelage avec la ville de Sanaba, et préconise la création d'une association de préfiguration. Celle-ci permettrait aux Saint-Laurentais de bien comprendre ce qui se passe là-bas. Une page spéciale pourrait être mise dans le prochain liaison. Dans un deuxième temps, un travail pourrait être fait pour s'élargir sur la Communauté de Communes afin de faire adhérer les communes environnantes au projet.

Ce projet sera étudié et précisé afin d'être présenté au conseil municipal de la rentrée.

Agnès BOQUET

Informe que la fête de l'amitié pour les aînés du canton aura lieu les 17 et 18 octobre prochain

Xavier LECOMTE

Informe les élus que dans le cadre de l'organisation du prochain vide grenier, son champ de blé ne sera pas disponible pour le stationnement, car les blés ne pourront pas être coupés avant. Il suggère lors de l'élaboration des arrêtés de voirie d'inverser le sens habituel de la circulation. C'est-à-dire de ne permettre l'arrivée des véhicules que par l'accès RD 6015, afin de circuler et stationner soit vers le hameau d'Enfer ou vers l'accès au Bois châtaignier.

Avant de clôturer cette séance, la parole est donnée à François LENORMAND qui effectue le compte rendu de l'organisation CPN « les 24 h de la biodiversité. Evénement très satisfaisant pour les organisateurs et les naturalistes présents qui ont découvert plus de 650 espèces sur notre commune.

PROCHAINE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 05 septembre 2013 à 19h00
- Mardi 15 octobre 2013 à 20h30
- Jeudi 05 décembre 2013 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.